

Le rapport de l'IGAS sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance.

Ce rapport, qui cite la collectivité parisienne, a été remis à la ministre du droit des femmes en décembre 2012. Il est disponible sur le site de la Documentation française, à l'adresse suivante :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000193/0000.pdf>

Il rappelle l'importance d'une éducation soucieuse de l'égalité entre les filles et les garçons : l'efficacité des politiques visant à assurer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes est conditionnée par des systèmes de représentation qui donnent aux uns et aux autres une égale confiance en leurs capacités.

La première partie explicite la notion de stéréotype de genre et définit les conditions de leur prévention dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

Un stéréotype est une représentation simplifiée, reposant sur des généralisations imprécises pour décrire un individu appartenant à un groupe. En valorisant un caractère plutôt qu'un autre, les stéréotypes aboutissent souvent à hiérarchiser les individus. Ils menacent donc l'égalité, en faisant le lit de discriminations ou en réduisant le champ des possibles. Dans la mesure où ils sont le produit d'une acquisition, il est important de prévenir leur formation chez les très jeunes enfants.

Les études concernant les stéréotypes sexués chez les très jeunes enfants sont rares. Elles convergent sur l'importance de l'éducation. Pour les théories du développement psychologique et cognitif, l'acquisition de la différenciation des sexes chez les très jeunes enfants s'effectuerait avant tout par l'observation de caractères socioculturels (vêtements, coiffures...). A l'inverse, les théories psychanalytiques posent que la différenciation sexuée est avant tout biologique. Son acceptation serait nécessaire dans l'éducation des tout petits, dont la construction identitaire doit pouvoir s'appuyer sur la différence des genres. La psychanalyse admet toutefois que la différence biologique est surinvestie par la société, qui lui confère aussi une valeur de hiérarchisation. Les politiques éducatives peuvent alors consister à neutraliser l'inégale valorisation des sexes.

Les auteurs du rapport sont conscients des difficultés qui pèsent sur la mise en œuvre d'une éducation à l'égalité dans les EAPE. Ils soulignent que d'importantes contraintes pèsent au quotidien sur l'exercice des métiers de la petite enfance. Par ailleurs, la socialisation des enfants fait intervenir de nombreux acteurs : les parents en premier lieu transmettent leurs valeurs. L'environnement médiatique, et notamment la publicité, ainsi que l'offre commerciale (jouets) contribuent aussi à construire les représentations de genre, qui agissent sur tout le corps social, même inconsciemment. Dans ce cadre, c'est la société toute entière qui véhicule des stéréotypes sans même s'en apercevoir. Les professionnel-le-s de la petite enfance sont des acteurs parmi d'autres de la transmission des valeurs.

La deuxième partie du rapport met en évidence que les pratiques professionnelles dans les EAPE sont soucieuses de l'égalité. La force et l'omniprésence des stéréotypes qui structurent inconsciemment toute la société réclament cependant que l'on renforce les actions déjà mises en œuvre.

La préoccupation d'égalité exprimée par les professionnel-le-s de la petite enfance se traduit par des pratiques neutres à l'égard du genre. Cette neutralité peut s'exprimer par exemple à travers le libre accès aux jeux et activités.

Toutefois, l'omniprésence des stéréotypes « travaille » chacun de nous et les enfants sont soumis par les adultes à des discours ou des actions genrés, sans que les adultes en aient conscience. Le rapport cite divers exemples : les vêtements des jeunes garçons permettent de s'habiller seul plus rapidement (attaches), le port de la jupe peut contraindre l'exploration à quatre pattes et la plus grande fragilité des habits portés par les petites filles invite les adultes à contrôler davantage leurs mouvements, sans en être

conscients. Les jeux de construction favorisent les compétences d'innovation et d'exploration. Ils sont présentés comme s'adressant aux petits garçons (couleurs, emballages...). Les jeux qui s'adressent aux petites filles sont plus souvent des jeux d'imitation et des jeux de rôle, invitant à la verbalisation. Les livres font aussi la part belle aux héros masculins. L'expression des émotions serait davantage encouragée chez les petites filles que chez les petits garçons. Une forme d'inégalité des chances serait l'aboutissement de ce travail insidieux des stéréotypes, à la diffusion desquels nous participons tous sans le savoir : tous, parents, acteurs économiques, acteurs sociaux, acteurs culturels..., nous contribuerions à pré-déterminer et à différencier les compétences des petites filles et des petits garçons.

Ce postulat invite les auteurs du rapport à considérer que les actions en faveur de l'égalité doivent être renforcées. Les expérimentations sont rares en France mais la demande portant sur la mise à disposition d'outils permettant de contribuer à plus d'égalité des chances se fait entendre avec plus de force et prend forme. A ce titre, le rapport cite la Ville de Paris.

Extrait du rapport de l'IGAS concernant la Ville de Paris

« Dès 2006 a été lancée une réflexion sur une politique d'égalité dans le secteur éducatif, qui a débouché en 2012 sur un plan pour la petite enfance, structuré en 5 points : le repérage de crèches volontaires pour s'engager dans une expérimentation, la construction d'un référentiel des pratiques des professionnels, l'aide à l'intégration de la question de l'égalité entre les filles et les garçons dans les nouveaux projets d'établissement, la formation des professionnel-le-s avec un focus mis sur l'accueil du tout-petit au regard de l'égalité filles/garçons, un ciblage sur des clubs utilisateurs de livres et de jouets avec la construction d'un référentiel sur les critères qui permettent d'évaluer le non véhicule de stéréotypes sexistes dans les livres. Un questionnaire sur les pratiques professionnelles en faveur de l'égalité filles-garçons a été distribué aux coordinatrices de la petite enfance, lors de la réunion de rentrée 2012 (ce questionnaire figure en annexe). »

Des idées peuvent être tirées d'expériences étrangères (Belgique, Allemagne, Suède, Québec...) qui ont reposé sur la formation et l'observation des pratiques et ont étroitement associé les parents. Il apparaît que l'observation mutuelle des pratiques, la réflexion sur l'organisation de l'espace, des discours et des activités et l'implication des parents constituent 3 facteurs déterminants dans la mise en place d'actions égalitaires.

Remis à la ministre du droit des femmes, ce rapport contient dans sa troisième partie cinq recommandations qui concernent le niveau national.

La première recommandation porte sur l'élaboration, au niveau national, d'une démarche promouvant l'égalité des petites filles et des petits garçons. Nommée PASS AGE, cette démarche repose sur l'élaboration d'un DVD et d'un livret d'accompagnement, qui serait distribué à tous les EAPE de France pour être utilisé durant les journées pédagogiques. Cette démarche ferait dans un premier temps l'objet d'une expérimentation, avant d'être généralisée, au moyen notamment d'une présentation aux parents.

La seconde recommandation consiste à faciliter le travail des EAPE souhaitant s'engager dans la promotion de l'égalité en leur proposant d'adhérer à un pacte pour l'égalité. Cette adhésion permettrait de mettre en réseau les établissements concernés. Ils auraient ainsi accès à un centre de ressources, à un site internet...

La troisième recommandation vise les ressources humaines : elle consiste d'une part à préconiser la révision des textes réglementaires qui encadrent la formation des personnels de la petite enfance, de façon à inscrire l'égalité des filles et des garçons comme un objectif. D'autre part, l'IGAS recommande de mettre en place une mission destinée à assurer la présence des hommes dans les EAPE (promotion des emplois auprès des hommes et vigilance sur les nominations)

La quatrième recommandation entend consolider les bases théoriques. Elle propose plusieurs thèmes d'étude et suggère d'organiser une conférence de consensus.

La cinquième recommandation prend le contexte social, économique et médiatique pour objet. Elle vise à atténuer la pression qui pèse sur la construction sexuée des enfants, notamment au moyen d'un accord avec les media, dans le prolongement des actions menées par exemple contre l'hyper-sexualisation des petites filles, de l'organisation d'une campagne de sensibilisation du grand public aux enjeux de l'égalité chez les tout petits et de la proposition d'une charte aux acteurs économiques (fabricants de jouets, éditeurs, fabricants de vêtements...).